

Le texte présenté ci-dessous est un court portrait de l'Union suisse des professions libérales (USPL) dont la présidence est assurée par le Conseiller national Jean-Michel Cina. Le portrait a été établi par l'actuel secrétaire de l'USPL, M. M. Taddei. Le siège de l'USPL est situé à Berne. Les personnes intéressées pourront trouver des informations sur le site Internet: www.freieberufe.ch.

La FMH fait partie du Comité directeur de l'USPL depuis sa création en 1990; elle y a été représentée pendant toutes ses années par le Dr François-Xavier Deschenaux et notre secrétaire générale Madame Annamaria Müller Imboden. Les deux en assumaient la vice-présidence et ont défendu nos intérêts avec beaucoup d'engagement. La FMH a choisi de poursuivre sa représentation par un membre de son Comité central, le Dr R. Raggenbass. Celui-ci assume également la vice-présidence de cette organisation. La FMH est convaincue de la nécessité d'une participation active du corps médical dans la défense des intérêts des professions libérales. La définition, les conditions d'exercice et le rôle économique des professions libérales sont au cœur des actions et des préoccupations de l'USPL. Cette défense passe ainsi aussi par l'établissement et l'entretien de contacts étroits tant dans les milieux professionnels que politiques. Dans un climat national et international toujours plus orienté par la mobilité, par les réglementations et les entraves aux libertés de la pratique libérale, il est important que le corps médical suisse puisse aussi voir ses intérêts représentés et défendus.

*Dr R. Raggenbass
Membre du Comité central de la FMH
Vice-président de l'USPL*

Portrait des SVFB

Marco Taddei, Geschäftsführer des SVFB

Der Schweizerische Verband freier Berufe (SVFB) wurde am 7. Mai 1990 in Bern gegründet. Die Freiberufler, die bis anhin in der losen Form einer «Konferenz» verbunden waren, wollten mit dieser Gründung ihre Zusammenarbeit verstärken. Sie werteten damit zugleich ihre Rolle als Ansprechpartner der Bundesbehörden und Interessenvertreter der freien Berufe in der Innen- und Aussenpolitik auf, zumal in einer Zeit, in welcher sich der europäische Integrationsprozess zu beschleunigen begann. Erster Präsident des SVFB war der Berner Jurist Hans Feldmann.

85 000 Mitglieder

Gegenwärtig vertritt der SVFB die Interessen von 14 Organisationen mit mehr als 85 000 Mitgliedern (siehe Kasten). Seine Hauptaufgabe besteht im Engagement für den Erhalt freier Rahmenbedingungen für die Berufsausübung, für den Schutz von in freiberuflicher Tätigkeit begründeter Urheberrechte sowie für eine Rückführung und Verlagerung öffentlicher Dienstleistungen

in den Arbeitsgebieten der freien Berufe auf Angehörige der freien Berufe.

Die Definition

Obwohl es schwierig ist, die freien Berufe zu definieren, sind diese vor allem erkennbar an den zugleich hochqualifizierten, persönlichen und nicht standardisierbaren geistigen Leistungen und Dienstleistungen, die auf der Grundlage von beruflichem Wissen erbracht werden, welches durch umfassende Aus- und Weiterbildung sowie stete Fortbildung erlangt und bewahrt wird. Wesensmerkmal der freien Berufe ist das Vertrauensverhältnis zum Auftraggeber, Klienten, Kunden oder Patienten, welches eine berufliche Vertraulichkeit oder eine gesetzliche Schweigepflicht begründet.

Die freien Berufe zeichnen sich dadurch aus, dass die freiberufliche Tätigkeit in fachlicher Unabhängigkeit erfolgt und in der Regel mit der Übernahme eines unternehmerischen Risikos einhergeht.

Korrespondenz:
Schweizerischer Verband
freier Berufe (SVFB)
Schwarztorstrasse 26
Postfach 8166
CH-3001 Bern
Tel. 031 380 14 22
Fax 031 380 14 15
E-Mail: info@freieberufe.ch

Die Mitgliederorganisationen

- Verbindung der Schweizer Ärztinnen und Ärzte (FMH)
- Schweizerischer Anwaltsverband (SAV)
- Schweizer Apothekerverband (SAV)
- Schweizerische Vereinigung der Belegärzte an Privatkliniken (SVBP)
- Ingenieur-Geometer Schweiz (IGS)
- Schweizerischer Notarenverband (SNV)
- Schweizerischer Ingenieur- und Architektenverein (SIA)
- Fédération des Entreprises Romandes Genève (FER)
- Vereinigung Schweizerischer Privatbankiers (VSPB)
- Föderation der Schweizer Psychologinnen und Psychologen (FSP)
- Schweizer Psychotherapeuten Verband (SPV)
- Gesellschaft Schweizerischer Tierärzte (GST)
- Schweizerische Zahnärzte-Gesellschaft (SSO)

Bericht des Bundesrates über die freien Berufe

In der Schweiz gibt es bezüglich der freien Berufe ein Informationsdefizit. Obwohl die Bedeutung dieses Bereiches ständig wächst, bleiben die offiziellen Daten lückenhaft. So weiss das Bundesamt für Statistik nicht einmal über die Anzahl der Freiberufler oder ihren Beitrag zur Volkswirtschaft Bescheid. Aufgrund dieses Mangels reichte der SVFB-Präsident, Nationalrat Jean-Michel Cina, Ende 2003 ein Postulat ein, mit dem er den Bundesrat aufforderte, einen umfassenden Bericht über die freien Berufe in der Schweiz zu unterbreiten. Darin sollen unter anderem auch eine Definition der freien Berufe sowie die wichtigsten Angaben zu deren wirtschaftlicher Bedeutung enthalten sein. Der Bundesrat wird Cinas Anliegen erfüllen und den Bericht bis Ende 2004 präsentieren.

Das Problem mit dem gemeinsamen Nenner

Im Prinzip umfasst das Tätigkeitsfeld des SVFB alle Gebiete der Bundespolitik, welche die Interessen der Mitglieder tangieren. Die konkrete Umsetzung dieses Prinzips in die Praxis erweist sich allerdings in doppelter Hinsicht als schwierig. Einerseits gibt es aufgrund der Unterschiedlichkeit der Aktivitäten der SVFB-Mitglieder nicht sehr viele Gebiete, wo Interessenvertretung nötig ist. Andererseits sind nicht alle Mitglieder gleich stark von gewissen politischen Problemen betroffen. Daher gilt es stets, vor jeder Intervention

den kleinsten gemeinsamen Nenner zu suchen. Dennoch gibt es glücklicherweise Themen, die ein gemeinsames Engagement erfordern. Hier seien zwei genannt: die 11. AHV-Revision und der neue Lohnausweis. Bei den beiden Problemkreisen hat der SVFB die Forderungen seiner Mitglieder zu seinem Anliegen gemacht.

Gegen administrative Lasten

Ein Problemkreis, der alle SVFB-Mitglieder betrifft, ist der Kampf gegen die administrativen Lasten. Tatsächlich verursachen die bürokratischen Arbeiten nicht nur Zeitverluste und zusätzliche finanzielle Kosten, sondern sie behindern die Unternehmer auch in ihrer Aktionsfreiheit und Entscheidungskraft. Dies kann zu einer Schwächung ihrer Konkurrenzfähigkeit beitragen. Dennoch ist seit einigen Jahren ein beunruhigender Anstieg der administrativen Belastungen aufgrund von gesetzlichen und reglementarischen Erlassen des Staates wahrzunehmen. Glaubt man dem Bundesrat, macht diese Last rund 2 Prozent des Bruttoinlandproduktes aus, also ungefähr sieben Milliarden Franken pro Jahr.

Kampf gegen den neuen Lohnausweis

Wegen dieser Prioritätensetzung war es also nur logisch, dass sich der SVFB bei der Schaffung des neuen Lohnausweises (NLA) für eine einfache und wirtschaftlich tragbare Lösung einsetzte. Oder anders ausgedrückt: Der SVFB wollte und will keinen NLA akzeptieren, der die administrative Belastung der Selbständigen in freien Berufen erhöht. Bekanntlich hat die Schweizerische Steuerkonferenz (SSK) 2001 auf der Basis des Bundesgesetzes über die Steuerharmonisierung der Kantone und Gemeinden eine Reform des Lohnausweises lanciert. Das genannte Ziel: die Einführung einer einheitlichen Lohnabrechnung in der ganzen Schweiz. Das eigentlich angestrebte Ziel war allerdings ein anderes: zugunsten des Fiskus sollten Zusatzleistungen zum Lohn (fringe benefits) erfasst werden, welche die Unternehmen zunehmend als Instrument der Lohnpolitik einsetzen.

Unterstützung für das BGMG

Der SVFB konnte sich kürzlich im Rahmen einer Vernehmlassung zum Projekt der Revision des Binnenmarktgesetzes (BGMG) äussern. Aufgrund

einer Umfrage unter seinen Mitgliedern befürwortete der Verband diese Reform, welche die von Kantonen und Gemeinden aufgestellten Hürden beseitigen und die berufliche Mobilität sowie den freien Austausch verbessern. Die Zustimmung des Verbandes ist allerdings an drei Bestimmungen geknüpft:

1. Die Realisierung eines echten Binnenmarktes muss mit einer Verbesserung der Qualität der Dienstleistung im Bereich der freien Berufe verbunden sein (Nivellierung nach oben).
2. Die BGMG-Revision darf weder zu einer Stärkung der Stellung des Staates noch zur Erhöhung der administrativen Belastungen führen.
3. Die Revision muss die globale Perspektive berücksichtigen. Erforderlich ist eine doppelte Kohäsion: eine interne mit anderen revidierten Bundesgesetzen (etwa das Wettbewerbsgesetz) und eine internationale mit den beiden «Bilateralen» sowie den Vorhaben des Europaparlaments in bezug auf die Dienstleistungen im Binnenmarkt.

Internationaler Druck

Um den neuen internationalen Herausforderungen gewachsen zu sein, wendet der SVFB eine doppelte, nämlich eine endogene und eine exogene Strategie an. Im internen Bereich wurde eine Arbeitsgruppe eingesetzt, die sich mit der

Liberalisierung der Dienstleistungen in der EU befasst und speziell das anstehenden Projekt der Richtlinie über die Dienstleistungen im Binnenmarkt verfolgt. Die internationale Dimension figuriert prominent auf der Tagesordnung der Sitzungen der Parlamentarischen Gruppe der freien Berufe, in der sich Vertreter des SVFB regelmässig mit rund einem Dutzend Bundesparlamentarier treffen. Auf der internationalen Ebene verstärkt der SVFB laufend seine Kooperation mit der «Conférence européenne des professions libérales» (CEPLIS) und dem Bundesverband der Freien Berufe (BFB). Damit erhält der Verband einen rascheren Zugang zu wichtigen Entwicklungen in EU, welche die Interessen der freien Berufe betreffen.

Die grosse Herausforderung

Zusammenfassend lässt sich sagen, dass die Öffnung der Schweiz gegenüber der ausländischen Konkurrenz den SVFB zu einer Neuorientierung zwingt. Die Verteidigung und die Förderung der Interessen wird nun auf einer anderen Stufe erfolgen – angesagt ist Arbeit auf einer höheren – wenn nicht globaler, so mindestens europäischer Ebene. Dieser Paradigmenwechsel stellt eine Herausforderung dar, mit welcher die freien Berufe und damit logischerweise auch der SVFB in den kommenden Jahren konfrontiert sein werden.

Portrait de l'USPL

Marco Taddei, secrétaire de l'USPL

L'Union suisse des professions libérales (USPL) a été portée sur les fonts baptismaux à Berne le 7 mai 1990. En créant cette nouvelle association, les indépendants, qui jusqu'à cette date étaient réunis au sein d'une Conférence, entendaient renforcer leur coopération et leur rôle d'interlocuteurs auprès des autorités fédérales afin de mieux défendre les intérêts des professions libérales dans les domaines de la politique intérieure et extérieure, suite notamment à l'accélération du processus d'intégration européenne. A sa création, la présidence de l'USPL a été assumée par Monsieur Hans Feldmann, avocat.

85 000 membres

A l'heure actuelle, l'USPL représente 14 associations professionnelles comprenant quelque 85 000 membres (voir encadré). Sa mission première est de sauvegarder et de promouvoir les intérêts de l'important groupe social que constituent les professions libérales. D'un point de vue de politique générale, l'USPL s'engage en faveur du maintien de conditions-cadres libérales pour l'exercice de la profession, de la protection des droits d'auteur découlant d'une activité professionnelle libérale et du retour ou du transfert aux

Correspondance:
Union suisse des professions libérales
(USPL)
Schwarztorstrasse 26
Case postale 8166
CH-3001 Berne
Tél. 031 380 14 22
Fax 031 380 14 15
E-Mail: info@freieberufe.ch

Organisations membres

- Fédération des médecins suisse FMH
- Fédération suisse des avocats FSA
- Société suisse des pharmaciens SSPh
- Groupe patronal des ingénieurs-géomètres suisses IGS
- Société suisse des ingénieurs et des architectes SIA
- Fédération des Entreprises Romandes FER
- Association des banquiers privés suisses ABPS
- Société des vétérinaires suisses SVS
- Société suisse d'odonto-stomatologie SSO
- Association suisse des chiropraticiens ASC
- Fédération suisse des notaires FSN
- Fédération suisse des psychologues FSP
- Association suisse des médecins indépendants travaillant en cliniques privées ASMI
- Association suisse des psychothérapeutes ASPV

membres des professions libérales des prestations de service effectuées par les pouvoirs publics dans les secteurs d'activité desdites professions.

Définition

Mais que doit-on entendre par professions libérales? S'il est difficile de circonscrire par une définition précise ce groupe social, l'expérience montre que les professions libérales se caractérisent par les prestations intellectuelles de nature à la fois hautement qualifiée, personnelle et non standardisable qu'elles fournissent, ainsi que par des prestations de service fondées sur des connaissances professionnelles acquises grâce à l'accomplissement d'une formation complète, renforcée et actualisée par le biais d'une formation complémentaire et d'un perfectionnement professionnel permanent.

Le caractère essentiel des professions libérales réside dans le rapport de confiance établi avec le mandant, le client et le patient et qui justifie la confidentialité professionnelle ou le secret imposé par la loi. Les professions libérales se distinguent par le fait que l'activité s'exerce en toute indépendance professionnelle et comporte généralement un risque d'entreprise.

Rapport du Conseil fédéral sur les professions libérales

En Suisse, il existe un déficit d'information à propos des professions libérales. Alors que ce secteur d'activité ne cesse d'accroître son importance, les données officielles sont lacunaires. A titre d'exemple, on peut relever que l'Office fédéral de la statistique ne dispose pas de chiffres sur le nombre d'indépendants exerçant une profession libérale ni sur la valeur ajoutée qu'ils apportent dans l'économie nationale. Fort de ce constat, le président de l'USPL, le conseiller national Jean-Michel Cina, a déposé en décembre 2003 un postulat qui demande au Conseil fédéral d'élaborer un rapport qui présente les traits caractéristiques des professions libérales helvétiques en mettant en lumière leur rôle dans notre économie. Le Conseil fédéral a donné suite à ce postulat et s'est dit prêt à présenter un rapport sur les professions libérales avant la fin de 2004.

Difficile Dénominateur commun

En principe, le champ d'action de l'USPL embrasse tous les domaines de politique fédérale qui concernent de près ou de loin l'ensemble de ses membres. Or dans la pratique l'application de ce principe se heurte à une double difficulté. D'une part, en raison de la diversité des activités exercées par les membres de l'USPL, les domaines de nature à toucher l'ensemble des intérêts représentés ne sont pas légion. D'autre part, les associations membres de l'USPL ne partagent pas toujours le même avis sur des questions politiques susceptibles d'avoir des implications sur leurs activités. En un mot, la difficile recherche du petit dénominateur commun est un préalable à toute action menée par l'USPL. Fort heureusement, les thèmes rassembleurs existent. On peut rappeler ici deux domaines – la 11^e révision de l'AVS et le nouveau certificat de salaire –, où ces derniers temps l'USPL s'est fortement engagée pour relayer les revendications de ses membres.

Sus aux contraintes administratives

Un domaine où tous les membres de l'USPL se rejoignent est celui de la lutte contre les charges administratives. En effet, les travaux d'ordre bureaucratique n'entraînent pas seulement des pertes de temps et des frais financiers supplémentaires, mais ils sont aussi susceptibles

de porter atteinte à la liberté d'action des entreprises et à leur capacité de prendre des décisions. Ce qui peut conduire à un fléchissement de leur compétitivité. Or, depuis quelques années, on assiste à un préoccupant accroissement des contraintes administratives induites par l'activité législative et réglementaire de l'Etat. A en croire le Conseil fédéral, ce fardeau se monte à environ 2% du PIB, soit quelque 7 milliards de francs par année.

Critiques au nouveau certificat de salaire

Fort de ce constat, l'USPL s'est engagée, dans le cadre de processus d'élaboration du nouveau certificat de salaire (NCS), en faveur d'un décompte de salaire administrativement supportable et économiquement raisonnable. Pour le dire autrement, l'USPL ne saurait accepter un NCS susceptible d'accroître le fardeau administratif des indépendants exerçant une profession libérale. On peut rappeler qu'en vertu de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID), la Conférence suisse des impôts (CSI) a lancé en 2001 le projet de NCS. But annoncé: introduire un décompte de salaire uniforme dans toute la Suisse. But implicite: récupérer à l'avantage du fisc les prestations accessoires au salaire («fringe benefits») que les entreprises utilisent de manière croissante comme instrument de politique salariale.

Soutien à la LMI

L'USPL a récemment été consultée par les autorités fédérales sur le projet de révision de la loi fédérale sur le marché intérieur (LMI). Après avoir recueilli l'avis de ses membres, l'USPL se dit favorable à cette réforme qui vise à éliminer les restrictions à l'accès au marché mises en place par les cantons et les communes et à améliorer la mobilité professionnelle et des échanges. Aux yeux de l'USPL toutefois, le renforcement de la portée de la LMI doit satisfaire aux trois conditions suivantes.

Premièrement, la mise en place d'un véritable marché intérieur helvétique doit s'accompagner d'une meilleure qualité des services fournis

par les professions libérales (nivellement par le haut). Deuxièmement, la révision de la LMI ne doit pas aboutir à un renforcement du rôle et du poids de l'Etat ni à un accroissement des charges administratives. Troisièmement, le projet de révision doit s'inscrire dans une perspective globale. Une double cohérence est exigée: cohérence interne avec d'autres lois fédérales en révision ou récemment révisées (marchés publics, concurrence); cohérence internationale avec les accords bilatéraux I et II conclus entre la Suisse et l'UE et avec le projet de directive du parlement européen relative aux services dans le marché intérieur.

Pression internationale

Afin de relever ces nouveaux défis internationaux, l'USPL a mis sur pied une double stratégie: endogène et exogène. Sur le plan interne, un groupe de travail a été mis sur pied afin de suivre de près le processus de libéralisation des services en cours au sein de l'Union européenne, et en particulier le projet de directive relative aux services dans le marché intérieur actuellement en préparation. De plus, la dimension internationale est désormais inscrite à l'ordre du jour des séances réunissant les représentants de l'USPL et le Groupe des professions libérales des Chambres fédérales, composé d'une dizaine de parlementaires.

Sur le plan international, l'USPL a renforcé ses liens avec la Conférence européenne des professions libérales (CEPLIS) et le Bundesverband der Freie Berufe (BFB), afin d'obtenir rapidement une information fiable sur l'évolution de la politiques publiques de l'UE où les intérêts des professions libérales sont en jeu. En conclusion, il apparaît clairement que face à l'ouverture accrue de notre pays aux vents de la concurrence internationale, la défense et la promotion des intérêts des professions libérales passe par l'élargissement de la sphère d'activité de l'USPL à l'échelle, sinon mondiale du moins européenne. Ce changement de paradigme est incontestablement l'un des principaux défis auxquels seront confrontées les professions libérales, et par ricochet l'USPL, ces prochaines années.